



Mairie de Cahus

Le Bourg

46130 CAHUS

05 65 33 88 28

mairie.cahus@wanadoo.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 1^{er} février 2019

Étaient présents : Catherine Albert, Jean-Michel Carlat, Jean-Marc Caron, Michèle Delcourt, Anne Ducastel, Sophie Papon.

Avait donné pouvoir : Jean-Claude Kelsch (pouvoir à C. Albert).

Étaient absents : Pascale Faure, Jaime Fernandes, Claude Lavergne, Yann Lefèvre.

Début de la séance : 18h30

◆ Délibération concernant le choix de l'entreprise pour aménagement (murets) du cimetière

Deux entreprises ont postulé :

A&M Carvalho construction : 12 390.00€ HT

Xaintrie Construction : 11 434.00€ HT

L'entreprise Carvalho propose de faire les travaux avant la fin mars, il y a urgence, plus aucune place n'est disponible actuellement dans l'ancien cimetière.

Le conseil municipal délibère et vote :

Pour l'entreprise Carvalho	:	5 voix
Pour l'entreprise Xaintrie construction	:	2 voix

◆ Délibération concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'école de Cahus :

Nous avons eu une demande de subvention à l'école « Gaston Mialaret » de Cahus pour participer à la classe de neige. Madame le maire propose de donner 900 € (même participation que la mairie de Laval de Cère).

Le conseil municipal délibère et vote :

Pour	:	7 voix (unanimité des présents ou représentés)
------	---	--

◆ Délibérations concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'école de Laval :

Nous avons eu une demande de subvention à l'école de Laval de Cère pour participer à la sortie à Mézezlis en 2019 pour les enfants de maternel, CP et CE1. Madame le maire propose de donner 435 € (même participation que la mairie de Laval de Cère).

Le conseil municipal délibère et vote :

Pour	:	7 voix (unanimité des présents ou représentés)
------	---	--

◆ **Délibérations concernant l'ouverture de la piscine pour la saison 2019 :**

Comme tous les ans, la question de l'ouverture de la piscine est abordée. Il est proposé d'ouvrir du mardi 09 juillet au samedi 31 août 2019. Une demande serait faite à Pro-Sports (Cahors).

Le conseil municipal délibère et vote :

Pour : 7 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibérations concernant la location saisonnière :**

Il faut prévoir une location pour le maître nageur.

Le conseil municipal délibère et vote :

Pour : 7 voix (unanimité des présents ou représentés)

Fin de la séance : 20h15.